

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2023

Rapports de délégation

DELIBERATION 2023-75

Un avenant au bail détenu par la thérapeute, pour un local au 116 route de la Chambotte, permet à cette dernière de prêter, gracieusement et pour une durée de 6 mois à compter du 13 novembre 2023, son cabinet à une neurothérapeute en cours de formation.

DELIBERATION 2023-76

Conformément aux réglementations incendie, la commune doit faire contrôler la salle de l'Ebène. Un contrat de maintenance incendie de la salle de l'Ebène avec SR DAUPHINE SAVOIE, pour un montant annuel HT de 405.30 €, avec une visite par an, a été conclu pour une année, à compter du 20 octobre 2023 et renouvelable 2 fois.

Adhésion ACEJ

DELIBERATION 2023-80

Après une année test de partenariat avec l'ACEJ pour les activités jeunesse, et vu la satisfaction enregistrée que ce soit en termes de fréquentation des enfants de la commune ou de diversité des activités proposées, la commune souhaite poursuivre ce partenariat avec l'ACEJ. Une adhésion plénière, avec participation budgétaire au même titre que les autres membres, fera l'objet d'une convention de délégation de mise en œuvre de la politique éducative et sociale 2024-2025.



FONCTIONNEMENT					
Compte	Nouvelle Recette	Montant	Compte	Nouvelle Dépense	Montant
6419	Remboursement de personnel	9 400,00 €	O23	Virement à la section d'investissement	129 754,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	17 300,00 €			
73223	TADE 2023	20 054,00 €			
70846	ZA Grand Lac payé en 2024	- 6 000,00 €			
74758	PSU	60 500,00 €			
042-722	TIR - Aire de jeux La Couvette	10 000,00 €			
74881	Participation des familles	- 33 000,00 €			
74888	Autres attributions et participations	51 500,00 €			
	TOTAL	129 754,00 €		TOTAL	129 754,00 €

INVESTISSEMENT					
Compte	Nouvelle Recette	Montant	Compte	Nouvelle Dépense	Montant
O21	Virement de fonctionnement	129 754,00 €	040-2312	TIR - Aire de jeux La Couvette	10 000,00 €
962-1328	Subvention CAF - Ecole	10 000,00 €	65-2315	Chemin des Lauriers	40 754,00 €
60-1328	Subvention Agence Nationale du Sport - Pumptrack	33 295,00 €	60-2181	Aménagement Pumptrack	80 000,00 €
			981-2313	Voirie	42 295,00 €
	TOTAL	173 049,00 €		TOTAL	173 049,00 €

Depuis l'adoption du budget en mars 2023, de nouvelles recettes (remboursement d'arrêts maladie, subventions, travaux en régie...) et dépenses (travaux) sont à inscrire au budget, selon tableau ci-dessus

Budget communal, tarifs et prime

DELIBERATIONS 2023-77 ET 78

DELIBERATION 2023-79



Comme chaque année, les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, ont été revus.

Il a été décidé

- de cantonner l'augmentation à 4,02% (correspondant à l'augmentation arrondie du SMIC sur l'année 2023),
- de ne pas augmenter les tarifs de location des différentes salles et de valoriser les locaux à 0.42€/m²/jour.

Les tarifs détaillés (concessions, affouage, redevance diverses et facturation du matériel cassé ...) ainsi que la liste des associations pouvant bénéficier de la location gratuite de salles, sont consultables sur le site de la commune.

Lors d'une sépulture, une salle communale des 3 Bouleaux est mise gratuitement à disposition des familles.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, non reconductible, pour certains agents publics. Il a été décidé d'attribuer cette prime à tous les personnels communaux, éligibles à cette disposition, en fonction des revenus et dans la limite des plafonds fixés par décret. Afin d'adoucir les achats de fin d'année, il a été décidé de verser cette prime en décembre.

Petite enfance

DELIBERATION 2023-81

L'actualisation du règlement de la crèche intègre les modifications du taux d'encadrement ainsi que les conditions d'attribution des places. Il précise le fonctionnement des subventions publiques octroyées par la CAF mais également la durée d'absence minimale pour laquelle la présentation d'un certificat médical est obligatoire.

DANS CE NUMÉRO

PROJET DE PUMPTRACK

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024

VŒUX POUR LA CAF

TRAVAUX

Demandes de subventions

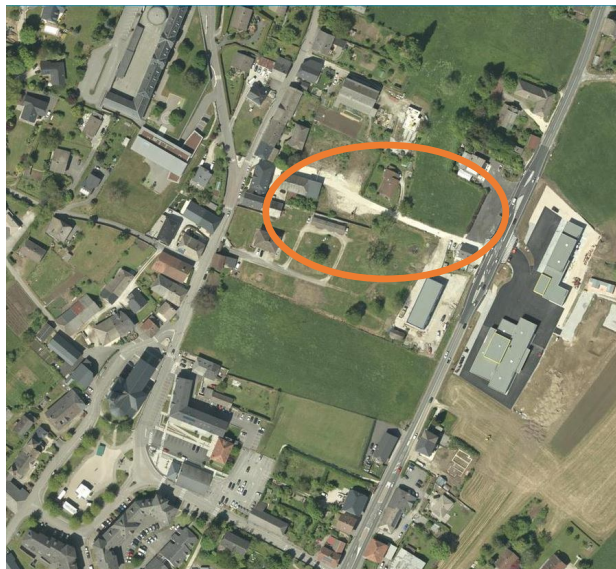
Chemin des Lauriers et Récupérateur d'eau

DELIBERATIONS 2023-88 ET 89

Chemin des Lauriers => => => =>

La commune étant désormais propriétaire de la totalité du chemin des Lauriers, les travaux (enrobés, trottoirs), initiés depuis 2018, pourront être entrepris, courant 2024 après actualisation des études. Cette réalisation permettra de rétablir une structuration cohérente de la voirie, tout en répondant à des objectifs de sécurité et de salubrité, mais aussi à l'amélioration de la qualité paysagère des aménagements communaux. A terme le chemin permettra de créer une voie douce traversant le village du Nord au Sud permettant l'entrée dans le village depuis « la Véloroute des 5 lacs », en projet.

Le budget prévisionnel est d'environ 190 000€ HT. Il est donc demandé au Département, à travers le Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) son concours financier au taux maximum pour la réalisation de cette opération,

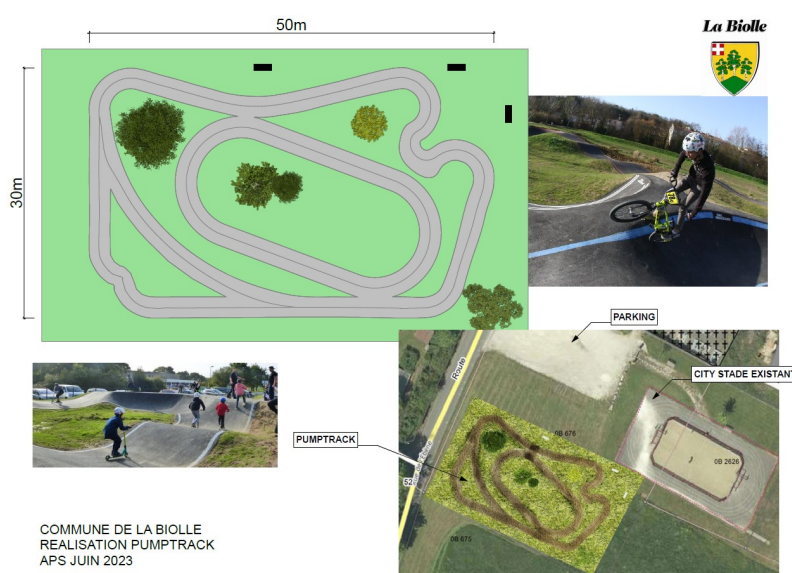
**Récupérateur d'eau**

A ce jour, l'arrosage du terrain de foot est assuré grâce à un système raccordé au réseau public d'eau potable. Afin de supprimer cette consommation d'eau potable, une cuve enterrée de récupération d'eau de pluie, reliée ensuite au réseau d'arrosage existant utilisera dans un premier temps les eaux de toiture. Le coût estimatif global des travaux s'élevant à 210 000 € HT, le concours financier, au taux maximum, de l'Etat au titre de la DETR/DSIL est sollicité.

Projet de Pumptrack

DELIBERATION 2023-87

A la demande de nombreux biollans, et avec l'appui de l'association « Le Meyrieu Trail » une candidature pour la réalisation d'un Pumptrack, lors du dernier budget citoyen du Département, n'avait pas abouti. En revanche, L'ANS (l'Agence Nationale du Sport) a d'ores et déjà accordé une subvention de 33 295 €, sur un montant de travaux estimé à 66 590 € HT. Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de la Région. En effet, cette dernière souhaite renforcer l'attractivité des territoires, apporter un soutien à la réalisation ou à la rénovation de structures sportives de proximité qui peuvent répondre aux besoins des territoires et concourir à l'activité sportive pour tous et à la santé par le sport. A ce titre, le projet biollan répond totalement à ces critères.



COMMUNE DE LA BIOLLE
REALISATION PUMPTACK
APS JUIN 2023

CONVENTIONS

Marché biollan

DELIBERATION 2023-82

Depuis plusieurs années, l'association « Le Marché Biollan » gère l'organisation du marché hebdomadaire, place de l'église. S'agissant de l'occupation d'un espace public, une convention sera signée entre la commune et l'association. Par ailleurs, un règlement de ce marché a été mis en place afin de s'assurer de la pérennité de la manifestation et de ses conditions de fonctionnement.

Clinique vétérinaire

DELIBERATION 2023-83

Il est rappelé que la divagation d'animaux est interdite sur tout le territoire communal.

Toutefois, en cas d'animal errant, le refuge « Amis des bêtes » [04.79.61.24.63](tel:04.79.61.24.63) est destiné à faire office de fourrière communale. En outre, la clinique vétérinaire ENTRE DEUX LACS [04.79.54.16.84](tel:04.79.54.16.84) à Entrelacs (Albens) a signé une convention avec la commune pour accueillir un animal en situation d'urgence. Les frais restent à la charge des propriétaires.

REGULARISATIONS

Voirie

DELIBERATIONS 2023-84 ET 85

Dans le cadre de la sécurisation de la voirie, et après accord du propriétaire, une partie de la parcelle située en bordure du chemin des Lauriers, cadastrée à la section B sous le numéro 1661 pour une contenance totale de 10m² sera acquise par la commune. De même, une partie de la parcelle cadastrée à la section B sous le numéro 3993 pour une contenance totale de 27 m² appartenant à la copropriété « LES THEVENONS » sera acquise pour harmoniser l'entretien autour des conteneurs semi-enterrés.

Ouvrage

DELIBERATION 2023-86

La présence d'ouvrages d'évacuation d'eaux pluviales sur les parcelles B4181 et B4182, route du Parc sera formalisée, par une convention, permettant d'officialiser l'autorisation donnée par le propriétaire ainsi que l'implantation de ces ouvrages.

ASSOCIATION*Adhésion**DELIBERATION 2023-90*

Considérant que cette initiative est cohérente avec les valeurs portées par la commune, il a été décidé de renouveler, pour 2024, l'adhésion de La Biolle à l'association « Eau & soleil du lac » qui prône la production d'énergies renouvelables et d'encourager ses projets solaires participatifs.

INTERCOMMUNALITE*Logements sociaux - VEFA**DELIBERATION 2023-91*

La commune a décidé de signer la charte partenariale de bonnes pratiques afin de cadrer les logements sociaux produits en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) élaborée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de Grand Lac.

Cette charte sera conclue avec les communes, les bailleurs sociaux ainsi que les promoteurs volontaires intervenant sur le territoire. Elle n'est toutefois en rien opposable juridiquement, mais elle permettra, une fois par an, de réunir les signataires autour de la table afin d'échanger sur les enjeux du territoire en termes de production de logements sociaux en VEFA, de faire le bilan des actions retenues et de les améliorer si besoin.

VOEUX PRONONCES AUPRES DE LA CAF*DELIBERATION 2023-92*

Vœux émis par le Conseil Municipal :

- Qu'au regard du dégel annoncé par la CAF sur le bonus territoire dans le cadre de la COG 2023-2027, le développement de l'accueil des enfants du territoire soit réévalué à sa juste mesure.
-
- Que les dotations transmises par la CAF à la SEJ d'Entrelacs, dont dépendait notamment La Biolle, fassent l'objet d'une réattribution au profit de l'ACEJ.

Pourquoi un tel formalisme ?

Parce que la CAF de Savoie accompagne notre territoire depuis de nombreuses années autour de la politique éducative et sociale, qui répond aux enjeux liés à la petite enfance, l'enfance-jeunesse, le soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale.

Notre territoire connaît une tension financière forte autour de l'accueil des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au regard de leur développement, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pour nos collectivités. Il nous semblait important de demander officiellement la réévaluation et la réattribution de nos aides financières, attribuées à la base pour nos enfants, vers l'ACEJ, structure qui porte aujourd'hui cette politique avec nous.

DEVOIR DE MEMOIRE – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Qui sont nos anciens combattants ?

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ENTRELACS-LA BIOLLE

Suite à la 1^{ère} guerre mondiale, face au coût humain des combats et aux difficultés rencontrées par les survivants, les « anciens combattants » se regroupent pour la 1^{ère} fois en association afin d'apporter soutien et aide à leurs compagnons d'armes ainsi qu'à leurs veuves. Ils forment la « 1^{ère} génération du feu ».

Quelques années plus tard, l'Europe puis le Monde s'embrasent à nouveau.

L'armée française, malgré le courage et la combativité exceptionnelle de ses soldats, connaît une des pires défaites de son histoire. Des hommes et des femmes d'exceptions, tels que le général De Gaulle, le général Leclerc et tous ces anonymes résistants, sauvent l'honneur par des actions d'éclat. La France se relève de cette tragédie et gagne sa place à la table des vainqueurs. Cela forme la « 2^{ème} génération du feu ».

Un vent d'indépendance souffle dès lors à travers le Monde. La nouvelle génération se retrouve sur le front en

Indochine, en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Ces guerres sont moins « proches », moins « comprises » par l'opinion publique mais tout aussi tragiques. C'est ceux que l'on appelle la « 3^{ème} génération du feu ».

Ces 3 générations étaient, pour la plupart, constituées d'appelés du contingent. Les conflits ont touché toutes les familles, tous les territoires, tous les milieux sociaux, chacun a été témoin des tragédies et de l'atrocité de la guerre.

L'arme nucléaire a tout changé. Les grandes puissances sont lancées dans une course à l'armement, la dissuasion nucléaire serait-elle garante de la paix ? La certitude en tout cas que celui qui oserait déclencher un conflit risquerait une destruction totale. Mais voilà que surgit la guerre d'Ex-Yougoslavie. On n'envoie plus des conscrits mais des volontaires et des professionnels.

La guerre se passe à la télévision, loin de nos villes et nos campagnes, irréaliste, elle ne nous touche plus... L'ennemi a changé de forme, d'idéologie, de

de théâtre d'opération mais son objectif demeure le même : détruire notre façon de vivre, nos valeurs, notre société.

La France a déployé des forces armées tout autour du globe (en Arabie Saoudite, en Afghanistan ou au Mali) afin de neutraliser la menace avant qu'elle ne vienne impacter notre territoire national. Ce sont ces soldats qui forment la « 4^{ème} génération du feu ».

Moins connus et reconnus, ils n'en sont pas moins importants. Ces hommes et ces femmes ont fait le choix de sacrifier jusqu'à leur vie afin de préserver la paix sur notre territoire. Ils portent en eux le même amour de la France, de la République et de ses valeurs que les 3 générations précédentes. Ils prennent aujourd'hui leur place autour de la flamme du souvenir, pour que personne n'oublie jamais leurs sacrifices pour la liberté, Notre liberté.



AGENDA

- Conseil Municipal : le mercredi 13 décembre à 19h, salle du conseil
- Emission « 1 heure, 1 commune » : le mardi 12 décembre à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Journée du pull de Noël : le vendredi 15 décembre, toute la journée
- Réunion publique d'information de la modification du PLUI : le 18 décembre à 18h00, salle plurivalente du groupe scolaire de l'Albanaise, à Albens

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles,

Pour la naissance de :

- Tia GENAND DESGOLLETS née le 17 septembre 2023
- Véra HANNEQUIN-VAILLANT née le 16 octobre 2023
- Alice BEYSSON née le 22 octobre 2023
- Louise FERRIS née le 25 octobre 2023 à La Biolle

Pour le mariage de :

- Aynur MADEN et Alptekin KOCA, célébré le 21 octobre 2023



Boîtes solidaires

Offrez une boîte solidaire aux plus démunis. Récupérez une boîte à chaussures, glissez dedans un produit d'hygiène, un vêtement chaud, une sucrerie, un petit objet de loisir (jeu de cartes, livre...), un petit mot gentil et emballez soigneusement la boîte et le couvercle séparément. Précisez sur le couvercle si le cadeau est plutôt féminin, masculin ou mixte. Enfin **déposez la boîte chez la coiffeuse Image'in !**



Marché Biollan

Vendredi 22 décembre, venez partager un moment de fête avec le marché biollan.

Vin chaud et dégustation de fondue sur la place pour démarrer ce week-end de festivités !

Récupération des sapins naturels

Ne jetez pas votre sapin ! **Déposez-le aux services techniques** (rue du Glaty) dans la zone prévue à cet effet.

Ils seront broyés par les services techniques de la commune qui mettra le broyat à disposition des habitants à compter du 16 janvier 2024 !

Du 02 au 12 janvier 2024

